



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25-005

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - RUE DES EAUX MINÉRALES -
ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE**

La résidence des Eaux Minérales, située à Cherbourg-en-Cotentin, est constituée à l'origine, d'un rez-de-chaussée, d'un étage, de quatre garages fermés extérieurs à la résidence, d'abord en enrobé et d'un petit espace vert. Elle totalisait 5 logements répartis en trois logements de type T3 et deux logements de type T4.

Cette résidence a été cédée par la commune de La Glacière à Presqu'île Habitat en 2005.

En avril 2022, l'immeuble a subi un incendie qui a détruit l'entièreté de la toiture, le premier étage et a endommagé les planchers bas du rez-de-chaussée et du premier étage, obligeant au relogement des locataires.

A ce jour, le bâtiment partiellement détruit est inhabitable et les logements restants sont donc vacants.

Un cabinet d'expert d'assuré accompagne Presqu'île Habitat dans les démarches auprès des assurances afin d'établir un montant d'indemnité pour une réhabilitation à l'identique du bâtiment et les pertes d'exploitation.

Des études et des travaux, pris en charges par les assurances, ont déjà été menés, à savoir :

- Sécurisation du site,
- Études structurelles,
- Évacuations, curage,
- Désamiantage,
- Études de chiffrages
- Protections provisoires.

A l'été 2024, un dossier de demande d'indemnisation a été envoyé à l'assurance afin d'établir le montant de l'indemnité à percevoir.



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction

Après discussions entre l'expert d'assuré de Presqu'île Habitat et l'assurance dommages aux biens AXA France IARD, cette dernière a formulé deux propositions d'indemnisation fin janvier 2025 :

- soit une indemnisation sur la base d'une valeur à neuf, avec obligation pour Presqu'île Habitat de reconstruire les logements détruits avant le 24 janvier 2027,
- soit une indemnisation forfaitaire sur la base d'une clause de conversion prévue au contrat d'assurance, permettant à Presqu'île Habitat de toucher une indemnité sans être obligée de reconstruire les logements détruits.

La proposition d'indemnisation sur la base de la clause de conversion permettrait à Presqu'île Habitat de percevoir une indemnité de 1 034 461 € selon les modalités suivantes :

- Un premier règlement au titre de l'indemnité immédiate à hauteur de 933 203 €, moins les acomptes et les sommes dues en paiement des honoraires du cabinet d'expert d'assuré, soit un solde direct de 878 943 €,
- Un deuxième règlement différé de 101 258 € après réalisation des travaux de démolition / et déblais et prestations annexes y afférant, à condition que ces travaux et prestations soient réalisés avant le 24 janvier 2027.

Au regard de la stratégie patrimoniale de l'office et du délai imparti pour réaliser les travaux, il apparaît que la proposition d'indemnisation sur la base de la clause de conversion pour un montant total de 1 034 461 € soit la solution de règlement du sinistre la plus adéquate pour l'office.

Sont joints en annexes de la présente délibération le décompte du règlement clause de conversion et la lettre d'accord de règlement proposé AXA France IARD.

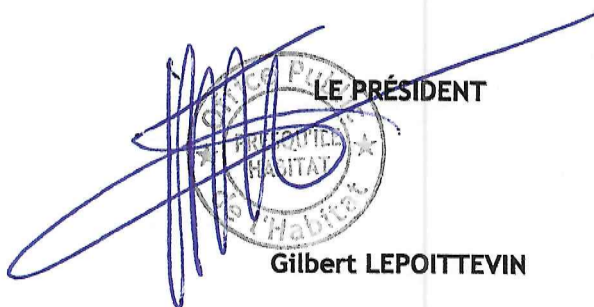
Après prise de connaissance de ces documents, le Bureau autorise à :

- Valider le choix d'indemnisation sur la base de la clause de conversion selon le décompte de règlement,
- En conséquence, autoriser la Directrice Générale à signer l'accord de règlement proposé par AXA France IARD pour l'obtention d'une indemnité totale de 1 034 461 € en règlement du sinistre de la résidence des Eaux Minérales, dans les conditions rappelées dans ledit accord,
- Procéder à tout acte utile en exécution de l'accord de règlement signé par l'ensemble des parties.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025.

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale

Patricia PETIT


LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN

DECOMPTE DE REGLEMENT CLAUSE DE CONVERSION

DESIGNATION	DOMMAGES HT	TVA	DOMMAGES TTC	DOMMAGES		Valeur vétusté déduite	INDEMNITE		TOTAL
				%	MONTANT		Indemnité Immédiate	Indemnité Différée 33%	
MESURES CONSERVATOIRES									
Supression branchement	277,00 €	20%	332,40 €			332 €	332 €		332 €
Pose de 3 blocs porte technique	2 070,00 €	20%	2 484,00 €			2 484 €	2 484 €		2 484 €
Cloture pour sécurisation du site	2 687,82 €	20%	3 225,38 €			3 225 €	3 225 €		3 225 €
Mise en sécurité des ouvertures sur site	1 256,80 €	20%	1 508,16 €			1 508 €	1 508 €		1 508 €
Mise en sécurité branchements gaz	7 942,46 €	20%	9 530,95 €			9 531 €	9 531 €		9 531 €
Couverture provisoire	31 727,80 €	20%	38 073,36 €			38 073 €	38 073 €		38 073 €
Diagnostic Amiante & plomb après travaux	2 279,00 €	20%	2 734,80 €			2 735 €	2 735 €		2 735 €
Repérage Amiante & Plomb Avant Travaux	3 136,00 €	20%	3 763,20 €			3 763 €	3 763 €		3 763 €
Repérage Amiante & Plomb Avant Travaux	1 350,00 €	20%	1 620,00 €			1 620 €	1 620 €		1 620 €
TOTAL HT	52 726,88 €		63 272,25 €			63 272 €	63 272 €		63 272 €
DOMMAGES IMMOBILIERS									
INSTALLATION DE CHANTIER	32 682,00 €	20%	39 218,40 €			39 218 €	39 218 €		39 218 €
VRD	2 247,00 €	20%	2 696,40 €			2 696 €	2 696 €		2 696 €
MACONNERIE GROS ŒUVRE	55 300,00 €	20%	66 360,00 €	25%	16 590 €	49 770 €	49 770 €	16 590 €	66 360 €
CHARPENTE	31 985,40 €	20%	38 382,48 €	25%	9 596 €	28 787 €	28 787 €	9 596 €	38 382 €
COUVERTURE	37 394,10 €	20%	44 872,92 €	25%	11 218 €	33 655 €	33 655 €	11 218 €	44 873 €
MENUISERIES EXTERIEURES	55 403,00 €	20%	66 483,60 €	20%	13 297 €	53 187 €	53 187 €	13 297 €	66 484 €
PLATRERIE ISOLATION CLOISOS SECHES	100 634,80 €	20%	120 761,76 €	30%	36 229 €	84 533 €	84 533 €	36 229 €	120 762 €
MENUISERIES INTERIEURES	17 603,60 €	20%	21 124,32 €	30%	6 337 €	14 787 €	14 787 €	6 337 €	21 124 €
ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	23 170,00 €	20%	27 804,00 €	25%	6 951 €	20 853 €	20 853 €	6 951 €	27 804 €
PLOMBERIE - CHAUFFAHGE - VENTILATION	81 600,50 €	20%	97 920,60 €	25%	24 480 €	73 440 €	73 440 €	24 480 €	97 921 €
CARRELAGE	5 285,20 €	20%	6 342,24 €	25%	1 586 €	4 757 €	4 757 €	1 586 €	6 342 €
ISOLATION	33 402,00 €	20%	40 082,40 €	20%	8 016 €	32 066 €	32 066 €	8 016 €	40 082 €
RAVALEMENT	7 620,00 €	20%	9 144,00 €	20%	1 829 €	7 315 €	7 315 €	1 829 €	9 144 €
PEINTURE	40 756,00 €	20%	48 907,20 €	45%	22 008 €	26 899 €	26 899 €	16 302 €	43 201 €
RETELEMENTS DE SOLS SOUPLES	23 133,00 €	20%	27 759,60 €	30%	8 328 €	19 432 €	19 432 €	8 328 €	27 760 €
NETTOYAGE FIN DE CHANTIER	1 800,00 €	20%	2 160,00 €			2 160 €	2 160 €		2 160 €
TOTAL	550 016,60 €		660 019,92 €		166 464,51 €	493 555,41 €	493 555,41 €	160 758,67 €	654 314,08 €
Clause de conversion 20% bat							98 711 €		98 711 €
Franchise							-1 250 €		-1 250 €
TOTAL BIENS ASSURES	602 743,48 €		723 292,17 €		166 464,51 €	556 827,66 €	654 288,74 €		654 288,74 €
DEBLAIS DEMOLITIONS									
Déblais démolitions désamiantage	111 476,20 €	20%	133 771,44 €			133 771 €	133 771 €		133 771 €
Evacuation des encombrants situés dans les garages	2 230,00 €	20%	2 676,00 €			2 676 €	2 676 €		2 676 €
Déblais démolitions désamiantage complémentaires	34 135,50 €	20%	40 962,60 €			40 963 €	40 963 €		40 963 €
Bennes de Chantier	5 000,00 €	20%	6 000,00 €			6 000 €		6 000 €	6 000 €
MACONNERIE GROS ŒUVRE	18 981,00 €	20%	22 777,20 €			22 777 €	22 777 €		22 777 €
CHARPENTE	6 432,00 €	20%	7 718,40 €			7 718 €	7 718 €		7 718 €
COUVERTURE	532,00 €	20%	638,40 €			638 €	638 €		638 €
MENUISERIES EXTERIEURES	1 858,00 €	20%	2 229,60 €			2 230 €	2 230 €		2 230 €
TOTAL	180 644,70 €	1,60 €	216 773,64 €			216 773,64 €	177 410,04 €	39 363,60 €	216 773,64 €

DESIGNATION	DOMMAGES HT	TVA	DOMMAGES TTC	VETUSTE		Valeur vétusté déduite	Indemnité Immédiate	Indemnité Différée	TOTAL
				%	MONTANT				
HONORAIRES TECHNIQUES								33%	
Maîtrise d'œuvre de réhabilitation 9,2%	70 139,80 €	20%	84 167,76 €			84 168 €		84 168 €	84 168 €
Bureau de contrôle 1,5%	8 742,29 €	20%	10 490,75 €			10 491 €		10 491 €	10 491 €
Diagnostic structure	5 880,00 €	20%	7 056,00 €			7 056 €	7 056 €		7 056 €
Diagnostic structure	5 500,00 €	20%	6 600,00 €			6 600 €	6 600 €		6 600 €
Limite de garantie 10%							13 656 €	51 773 €	65 429 €
TOTAL	90 262,09 €		108 314,51 €			108 315 €	13 656 €	51 773 €	65 429 €
COORDONNATEUR SANTE SECURITE									
CSPS	7 840,00 €	20%	9 408,00 €			9 408 €		9 408 €	9 408 €
TOTAL	7 840,00 €		9 408,00 €			9 408 €		9 408 €	9 408 €
PERTES INDIRECTES									
Affichage autorisation urbanisme	97,00 €	20%	116,40 €			116 €		116 €	116 €
Constat affichage autorisation urbanisme	297,60 €	20%	357,12 €			357 €		357 €	357 €
Frais publicité marchés publics	200,00 €	20%	240,00 €			240 €		240 €	240 €
TOTAL	594,60 €		713,52 €			714 €		714 €	714 €
PERTES DE LOYERS									
1607,83 €/mois x 24 mois	32 156,60 €	20%	38 587,92 €			38 588 €	38 588 €		38 588 €
TOTAL	32 156,60 €		38 587,92 €			38 588 €	38 588 €		38 588 €
Garantie Dommage Ouvrage			A déterminer		A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
TOTAL FRAIS ET PERTES	311 497,99 €		373 797,59 €			373 797,59 €	229 653,96 €	101 257,99 €	330 911,95 €
TOTAL	914 241,47 €		1 097 089,76 €		166 464,51 €	930 625,25 €	883 942,70 €	101 257,99 €	985 200,70 €
TOTAL	914 241,47 €		1 097 089,76 €		166 464,51 €	930 625,25 €	883 942,70 €	101 257,99 €	985 200,70 €
Honoraires d'expert 5% de l'indemnité totale							49 260 €		49 260 €
MONTANT DE LA LETTRE D'ACCEPTATION							933 203 €	101 258 €	1 034 461 €
a déduire acompte versé le 07-04-2025							-5 000 €		-5 000 €
A déduire honoraires d'expert							-49 260 €		-49 260 €
SOIT INDEMNITE NETTE DEVANT VOUS REVENIR							878 943 €	101 258 €	980 201 €



VOS RÉFÉRENCES

Nom client
PRESQU'ILE HABITAT

N° de contrat
10773633004

N° de sinistre
11254845873

Nature du sinistre
Incendie

Date du sinistre
2 Avril 2022

Adresse du risque
Rue des Eaux Minérales
50100 LA GLACERIE

ACCORD DE REGLEMENT

Je soussignée Madame PETIT Patricia

Agissant en qualité de Directrice générale de PRESQU'ILE HABITAT, ayant pouvoir

Siège social : 1 rue de Nancy 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

donne mon accord sur l'indemnité de 1 034 461 € (Un million trente-quatre mille quatre cent soixante et un euros) proposée par AXA France IARD pour le sinistre référencé ci-contre.

Cette indemnité sera réglée selon les modalités suivantes :

- Premier règlement au titre de l'indemnité immédiate : 933203 € (Neuf cent trente-trois mille deux cent trois euros).
Compte tenu de l'acompte perçu pour un montant de 5000 €, du règlement direct au cabinet COLLOME pour 49260 € (cession de créances signée), il sera réglé un solde de 878943 € (Huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-trois euros).
- Deuxième règlement au titre de l'indemnité différée :
La valeur à neuf et les frais engagés seront indemnisés après travaux ou remplacement, dans la limite des justificatifs produits et du chiffrage de l'expert désigné par AXA France IARD, sous condition que ces travaux ou remplacement soient réalisés dans le délai prévu par le contrat, à concurrence de : 101258 €

Cette indemnité a été déterminée suivant le décompte joint à cet accord, et tient compte des conditions contractuelles :

- Franchise contractuelle : 1250 €
- Application de la clause de conversion

Je reconnais être informé(e) qu'en vertu des dispositions de l'article L121-17 du Code des Assurances, les indemnités qui me sont versées en règlement de ce sinistre, doivent être utilisées pour la remise en état effective de l'immeuble endommagé ou pour la remise en état de son terrain d'assiette, d'une manière compatible avec l'environnement dudit immeuble.

Je déclare :

- N'être titulaire, auprès d'un autre organisme d'assurance, d'aucun contrat en cours de validité garantissant le risque concerné faisant l'objet du règlement ci-dessus accepté.
- Être/ne pas être assujéti à la T.V.A. (Taxe à la Valeur Ajoutée).

En conséquence, et sous réserve du paiement effectif qui interviendra après signature de la présente, je tiens et reconnais AXA France IARD entièrement et valablement quitte et déchargée envers moi de toute réclamation pour ce sinistre.

A réception effective des fonds, AXA France IARD sera subrogée, par l'effet du paiement de cette indemnité, dans tous mes droits et actions, en vertu de l'article L121-12 du Code des Assurances.

Fait à le

Signature :

*Faire précéder la signature du nom manuscrit du signataire et de la mention « lu et approuvé ».
Pour les sociétés, apposer obligatoirement leur cachet.*

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20250319-B-25-005-DE
Date de réception en préfecture : 20/03/2025
050-275000016-20250319-B-25-005-DE
AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 887 125 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 € 451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25-006

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - RUE TOUR CARREE- PROTOCOLE
D'ACCORD MONSIEUR TRAVERT**

Presqu'île Habitat a acquis, le 8 février 2018, le bien immobilier situé au 44-48 rue Tour Carrée, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, cadastré section AZ, parcelles n°201, 202, 203, 412 et 418, afin d'effectuer une opération de démolition/construction.

Monsieur Travert est propriétaire d'un bien immobilier situé au 36 rue Tour Carrée, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, cadastré section AZ, parcelle 204.

Suite à une demande de référé préventif auprès du Tribunal Judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin, Monsieur Noé, expert judiciaire, a déposé son rapport définitif le 19 novembre 2022, dans lequel il retenait la responsabilité de Presqu'île Habitat en raison du retrait de l'étanchéité de l'immeuble de Monsieur Travert, conséquence des travaux de démolition/reconstruction. De même, les travaux de peinture dans les logements, suite aux infiltrations dues à l'absence d'étanchéité, étaient également à la charge de Presqu'île Habitat.

Afin de mettre un terme au litige, il a été proposé à Monsieur Travert de régler le différend par un protocole transactionnel confidentiel.

Après prise de connaissance dudit protocole, le Bureau autorise la Directrice Générale à le signer au nom de Presqu'île Habitat.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025.

Copie certifiée conforme

La Directrice Générale

Patricia PETIT

LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25-007

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - CITE GIRARD- FIXATION DES LIMITES DE
LA DIVISION PARCELLAIRE**

Presqu'île Habitat est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BH n°249, située rue des Fourches, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, sur laquelle se trouvent trois immeubles de logements collectifs formant la résidence de la Cité Girard.

Dans le cadre du projet de réhabilitation ANRU du quartier des Fourches, il est prévu de diviser la parcelle n°249 afin d'en céder la partie centrale à la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Après cette cession, des travaux de réaménagement urbain seront réalisés par la ville.

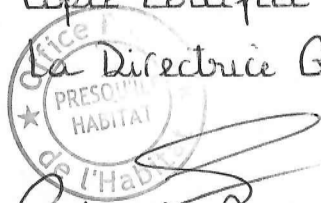
La commune de Cherbourg-en-Cotentin a mandaté le cabinet GEOMAT, géomètres-experts, pour procéder à la division parcellaire.

Le projet de plan de division, fixant les limites et l'emprise des nouvelles parcelles créées suite à la division de la parcelle n°249, est annexé à la présente délibération.

Après prise de connaissance dudit document, le Bureau autorise la Directrice Générale à signer le plan de division parcellaire au nom de Presqu'île Habitat.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025.

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale
Patricia Petit



[Signature]
LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAIS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Rue des Fourches

**Propriété de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Parcelle Cadastree
Section BH n°249**

LEGENDE:

-  **Projet de vente par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION à la Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN (à intégrer dans le Domaine Public Communal)**
-  **Borne nouvelle**
-  **Borne ancienne**
-  **Clou d'arpentage**
-  **Application cadastrale (application d'imposition fiscale)**
-  **Limite certaine et reconnue**
-  **Limite nouvelle**
-  **Référence cadastrale divisée**
-  **Nouvelle référence cadastrale**
-  **Contenance cadastrale**
-  **Superficie réelle**

Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Loïc BOUILLON
Philippe CACHOD
Thomas CHERRIER
Ghislain de BOIRY
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenaél SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS

Bureau de Cherbourg

23, Rue Pasteur
BP 20121 TOURLAVILLE
50110 CHERBOURG EN COTENTIN

Téléphone : 02 33 20 41 14
Télécopie : 02 33 20 12 26

E-mail:
agence.cherbourg@geomat.fr

Plan de Division

ECHELLE : 1/500

Document Provisoire



Geomat
GEOMETRES-EXPERTS

Affaire suivie par: Julien GUILLOU
Référence dossier : 241579/5250007
Dressé le 10/03/2025 par JG

Plan certifié par Julien GUILLOU
Géomètre-Expert

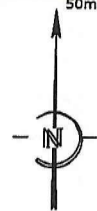
Accusé de réception en préfecture
050-27500016-20250319-5-25-007-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Planche 1/2

Plan de Division

Publié sur notre site Internet le 23 mai 2025

Echelle graphique



ECHELLE : 1/500

Planimétrie: système RGF93 CC49

Document Provisoire dans l'attente
du recueil de l'accord des parties

Les limites divisoires du plan sont proposées suite au mail de M. Alexandre CORMIER (Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN) du 26 février 2025 avec en copie:

- Mme Caroline LANGEVIN (Commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN)
- Mme Marie-Béatrice MUSSO (PRESQU'ILE HABITAT)
- M. Renaud GUENNOG (PRESQU'ILE HABITAT)

Voie Communale dite "Rue
Pierre de Coubertin"

Voie Communale dite "Rue
des Fourches"

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

NOM, Prénom, Date, suivi de la mention
"Bon pour accord sur le projet de
division"

Bureau secondaire : Agence de Cherbourg



23, Rue Pasteur - B.P. 20121 TOURLAVILLE - 50110 CHERBOURG EN COTENTIN
Téléphone : 02 33 20 41 14
E-mail: agence.cherbourg@geomat.fr

SELAS de GEOMETRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20250319-B-25-007-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2025

NOTA: L'application cadastrale n'a pas vocation
à définir ou fixer les limites de propriété.



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25-008

**CHERBOURG-EN-COTENTIN - RUE LUCET- FIXATION DE LA LIMITE
SEPARATIVE DE PROPRIETE**

Presqu'île Habitat est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 2023 AC n°86, située au 14 rue Lucet, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

Cette parcelle est voisine de la parcelle cadastrée section 203 AC n°87, située au 12 rue Lucet, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, appartenant à une copropriété privée, et de la parcelle cadastrée section 203 AC n°88, située rue Lansonneur Lucet, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

Dans le cadre d'une discussion entre la copropriété située au 12 rue Lucet et Presqu'île Habitat concernant l'existence d'une servitude de passage, la question de la limite séparative entre les deux parcelles et, surtout, de la propriété du mur posé sur ladite limite séparative s'est posée.

D'un commun accord, il a été décidé de faire appel amiablement à la SCP SAVELLI, géomètre-expert, afin de déterminer précisément la limite séparative entre les trois parcelles et la propriété du mur.

Le projet de procès-verbal de bornage partiel est annexé à la présente délibération, lequel indique clairement le caractère privatif du mur appartenant à la parcelle n°87 et le tracé de la limite séparative de propriété entre les trois parcelles.

Après prise de connaissance dudit document, le Bureau autorise la Directrice Générale à signer le procès-verbal de bornage partiel.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025.

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale

Patricia PETIT


LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

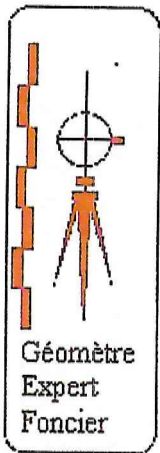
- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAIS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction



Emile SAVELLI Géomètre-Expert (1925-1965)
Claude SAVELLI Géomètre-Expert (1965-1996)
Thierry SAVELLI Géomètre-Expert (1990-2017)

AC

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

Pascal SAVELLI
Géomètre-Expert foncier

PRESQU'ILE HABITAT
CS30122
1 Rue de Nancy
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

N.R : I 17226
Affaire suivie par :
Pascal SAVELLI / VM
Objet :

Barneville Carteret, le 09/01/2025

Madame La Directrice,

Pour faire suite à notre intervention à LA GLACERIE / CHERBOURG EN COTENTIN, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en double exemplaire, le plan concernant la délimitation de la propriété des copropriétaires de la voie de la liberté cadastrée section 203 AC n° 87, jouxtant votre propriété cadastrée 203 AC n° 86.

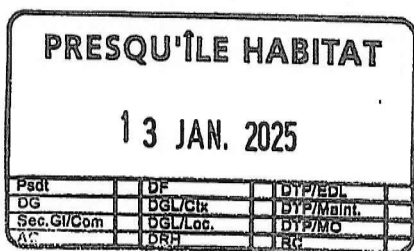
Ce plan a été effectué suite aux opérations de bornage réalisées sur le terrain.

Je vous remercie de bien vouloir me donner votre accord sur cette délimitation en me retournant un exemplaire du plan dûment revêtu de votre signature précédée de la mention BON POUR ACCORD ainsi que le pouvoir joint, également signé.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame La Directrice, l'expression de mes sentiments dévoués.

P. SAVELLI



Tél : 02.33.53.86.25 - 2 rue de Becqueret BP 147 - 50270 BARNEVILLE CARTERET
Mail : scpsavelli@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20250319-B-25-008-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2025

POUVOIR

La soussignée Mme Patricia PETIT, directrice de PRESQU'ILES HABITAT

Demeurant CS30122 1 Rue de Nancy 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Donne, par les présentes, pouvoir à un représentant du cabinet SAVELLI

A l'effet de signer, pour elle et en son nom, tous documents nécessaires à :

-l'établissement d'un procès-verbal de délimitation et de bornage

Concernant les parcelles cadastrées section 203 AC n° 86-87

Sise commune de LA GLACERIE / CHERBOURG EN COTENTIN

A

le

BON POUR POUVOIR

Dossier I 17226

X : 1379.400

X : 1379.410

Plan annexé au procès-verbal de bornage dressé le 06/09/2024 sous le numéro d'archives : I 17226

Limité définie, bornée et reconnue contradictoirement par le 06/09/2024 par les parties : (A) - (B) - (C)

La limite de la Rue Lucet (R.N n° 2013) sera définie en accord avec les services de Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO).

Y : 8245.780

Y : 8245.770

Rue Louis Lansonneur

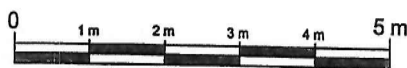
Section 203 AC n°88
Propriété de Mr Mathieu PASQUIER
et Mme Morgane BOEDA

Spit OGE
06/09/2024

7.25

(C)

Seci
Propriété de l
de la Comm



Echelle : 1/100

Y : 8245.760

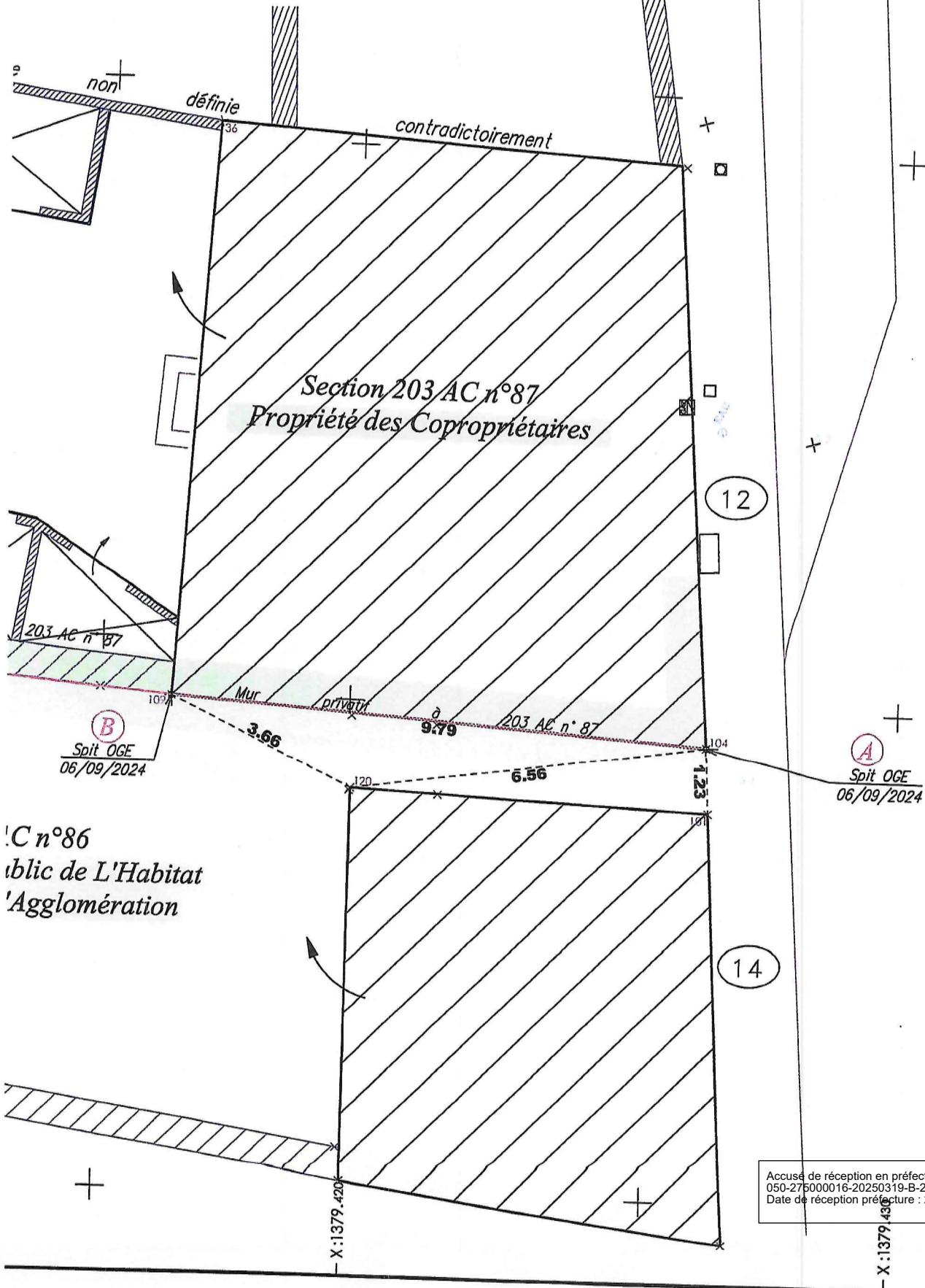
X : 1379.400

X : 1379.410

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20250319-B-25-008-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2025

X : 1379.421

X : 1379.430



C n°86
blic de L'Habitat
Agglomération

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20250319-B-25-008-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Légende

	Construction légère		Support PTT		Bouche à clef / réseau eau potable
	Bâtiment en dur		Chambre PTT		Poteau incendie
	Mur avec potille		Support EDF BT		Compteur d'eau
	Talus		Support EDF MT (HTa)		Grille
	Glacis		Coffret EDF		Avaloir
	Haie vive		Support EDF PTT réverbère		Regard de branchement EP
	Clôture		Réverbères		Tampon EP
	Caniveau		Armoire d'éclairage public		Buse EP
	Creux d'écoulement des Eaux Pluviales		Réseau eau potable		Regard de branchement EU
	Bordure de trottoir		Réseau Eaux Pluviales		Tampon EU
	Bordurette		Réseau Eaux Usées		Coffret Gaz
	Bord goudron		Réseau Gaz		Vanne Gaz
	application cadastrale		Réseau France Télécom		Panneaux routiers
	Borne OGE		Réseau EDF		Feux tricolores
	Borne OGE à poser		Limite de zone au PLU		Feuillus
	Borne OGE ancienne		Limite divisoire ou limite juridique		Conifère
	Borne DDA		Courbe de niveau		Cote de niveau
	Piquet		Numéro de voirie		Cotation
	Spit		Entrée ou barrière		
	Flèche d'appartenance				
	Flèche de rattachement				



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25/009

MODERNISATION DE 8 ASCENSEURS- BOULEVARD SCHUMAN-
CLOTURE FINANCIERE.

Le marché de modernisation des huit ascenseurs situés au Boulevard Schuman a été notifié le 10 octobre 2023.

Le décompte définitif de cette opération est le suivant :

- Le coût total de l'opération s'élève à 255 200,00 euros TTC.
- Le détail du financement est disponible en annexe.

Le Bureau approuve la clôture financière telle que présentée.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale


Patricia PETIT


LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC

☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

☞ Mme BONNEMAIS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

☞ Mme PETIT, Directrice Générale

☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière

☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine

☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques

☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU
Séance du 18 mars 2024

ANNEXE DÉLIBÉRATION : B-25/009

MODERNISATION DE 8 ASCENSEURS- BOULEVARD SCHUMAN- CLOTURE FINANCIERE.

DÉPENSES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Travaux	255 200.00 €	255 200.00€	0 €
→ Honoraires	€	€	€
→ Charges Foncières	€	€	€
→ Divers	€	€	€
→ LASM	€	€	€
TOTAL	255 200.00 €	255 200.00 €	0 €

RECETTES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Prêts	€	€	0 €
→ Subventions	€	€	€
→ Fonds propres	255 200.00 €	255 200.00 €	0 €
TOTAL	255 200.00 €	255 200.00 €	0 €



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25-011

CHERBOURG-EN-COTENTIN - REHABILITATION TERRASSES CLOS DU
SUD- CLOTURE FINANCIERE

La réhabilitation des terrasses situées au Clos du Sud a été notifiée le 29 novembre 2023.

Le décompte définitif de cette opération est le suivant :

- Le coût total de l'opération s'élève à 124 048,80 euros TTC.
- Le détail du financement est disponible en annexe.

Le Bureau approuve la clôture financière telle que présentée.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025.

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale



[Signature]
LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

ANNEXE DÉLIBÉRATION : B-25/011
CHERBOURG-EN-COTENTIN - REHABILITATION TERRASSES CLOS
DU SUD- CLOTURE FINANCIERE

DÉPENSES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Travaux	135 302.40 €	124 048.80 €	-11 253.60 €
→ Honoraires	€	€	€
→ Charges Foncières			
→ Divers	€	€	€
→ LASM	€	€	€
TOTAL	135 302.40 €	124 048.80 €	-11 253.60 €

RECETTES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Prêts			
→ Subventions			
→ Fonds propres	135 302.40€	124 048.80 €	-11253.60 €
TOTAL	135 302.40€	124 048.80 €	-11253.60 €



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25/012

CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE PABLO NERUDA- CLOTURE
FINANCIERE.

Le marché pour le changement de la chaudière Pablo Neruda a été notifié le 15 mai 2023.

Le décompte définitif de cette opération est le suivant :

- Le coût total de l'opération s'élève à 49 382,59 euros TTC.
- Le détail du financement est disponible en annexe.

Le Bureau approuve la clôture financière telle que présentée.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale

Fabricea PETT


LE PRÉSIDENT
Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAIS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

ANNEXE DÉLIBÉRATION : B-25/012

CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE PABLO NERUDA- CLOTURE
FINANCIERE

DÉPENSES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Travaux	49 382 .59 €	49 382.59 €	0.00 €
→ Honoraires	€	€	€
→ Charges Foncières	€	€	€
→ Divers	€	€	€
→ LASM	€	€	€
TOTAL	49 382.59 €	49 382.59 €	0.00 €

RECETTES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Prêts	0 €	€	€
→ Subventions	0 €	€	€
→ Fonds propres	49 382 .59 €	49 382 .59 €	0.00€
TOTAL	49 382.59 €	49 382.59 €	0.00 €



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

DÉLIBÉRATION : B-25/013

CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE 67 RUE DU ROULE- CLOTURE
FINANCIERE.

Le marché pour le changement de la chaudière au 67 rue du Roule a été notifié le 29 août 2023.

Le décompte définitif de cette opération est le suivant :

- Le coût total de l'opération s'élève à 19 924,13 euros TTC.
- Le détail du financement est disponible en annexe.

Le Bureau approuve la clôture financière telle que présentée.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 19 mars 2025

*Copie certifiée conforme
La Directrice Générale*



[Signature]
LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN



Bureau

19 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 14h00, les membres du Bureau de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 18 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENT(E) S :

- ☞ MM LEPOITTEVIN, DELMAZURE, LEJAMTEL, LEQUILBEC
- ☞ Mmes GRUNEWALD, MARWAN

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S:

- ☞ Mme BONNEMAINS (Mandataire : M. LEPOITTEVIN)

À TITRE CONSULTATIF :

- ☞ Mme PETIT, Directrice Générale
- ☞ Mme JOURDAN, Directrice Administrative et Financière
- ☞ Mme MUSSO, Responsable Développement du Patrimoine
- ☞ M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- ☞ Mme BOUCEY, Assistante de Direction



VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU

Séance du 19 mars 2025

ANNEXE DÉLIBÉRATION : B-25/013

CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE 67 RUE DU ROULE- CLOTURE FINANCIERE.

DÉPENSES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Travaux	19 924.13 €	19 924.13 €	0.00 €
→ Honoraires	€	€	€
→ Charges Foncières	€	€	€
→ Divers	€	€	€
→ LASM	€	€	€
TOTAL	19 924.13 €	19 924.13 €	0.00 €

RECETTES	Prévu	Réalisé	Ecart réalisé - prévu
→ Prêts	0 €	€	€
→ Subventions	0 €	€	€
→ Fonds propres	19 924.13 €	19 924.13 €	0.00€
TOTAL	19 924.13 €	19 924.13 €	0.00 €